

Département :  
Alpes de Haute-Provence  
Arrondissement :  
DIGNE LES BAINS  
Canton :  
DIGNE OUEST

## COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE\_2021\_007

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 mars 2021

Nombre  
de Conseillers en exercice 14  
de Présents 12  
de Votants 13

L'an deux mille vingt-et-un et le neuf mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

#### OBJET :

**Demande de subvention au titre du FODAC 2021 - annule et remplace la délibération DE\_2021\_005**

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés : Cyrille MEYNIER

Procuration de : HAMOT Christine par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;  
Monsieur Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 26/02/2021

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 3 novembre 2020 le conseil municipal avait délibéré et solliciter des subventions PALULOS et DETR 2021 pour la rénovation énergétique des deux logements communaux et du foyer des jeunes.

Le cabinet d'architecture BMDG qui assure la maîtrise d'œuvre de ce projet a réalisé un chiffrage des travaux, aussi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention supplémentaire au titre du FODAC 2021 auprès du Département selon le plan de financement suivant :

#### MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opérations	Montants HT
Isolation par l'extérieur du bâtiment complet (appartement R+1, appartement RDC)	40 000,00 €
Rénovation appartement communal RDC	41 000,00 €
Rénovation foyer des jeunes	55 000,00 €
Diagnostic immobilier	550,00 €
Honoraires architecte (8,80%)	11 968,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>148 518,00 €</b>

RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/03/2021 004-210400479-20210309-DE_2021_007-DE

**FINANCEMENT :**

D.E.T.R. 2021	Montant	89 111 €
	Taux	60%
SUBVENTION PALULOS	Montant	20 400 €
	Taux	13,74%
FODAC 2021	Montant	8 800 €
	Taux	5,93%
AUTOFINANCEMENT HT		30 207 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>148 518 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- DECIDE de solliciter une subvention FODAC 2021 de 8 800 €
- PREVOIT d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

**POUR : 13****ABSTENTION : 0****CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire d'exécuter les dispositions prises.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus  
Le Maire,  
Antoine ARENA



RF Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/03/2021 004-210400479-20210309-DE_2021_007-DE